FRC 5584, duplicate
Case FRC 27650

LETTRE DE M. BURKE,

Membre du Parlement d'Angleterre,

AUX FRANÇAIS.

Si omnes *Athenienſes* delectarentur *Tyrannicis* legibus, nùm idcircò hæ leges *juſtæ* haberentur.

Cic. 1. de leg.

LE plus grand malheur qui puiſſe arriver à une nation, c'eſt de *tomber ſous le joug, & ſe croire libre.*

Ce malheur arrive preſqu'à toutes celles qui cherchent à ſortir, par des conlvulſions, de l'oppreſſion qu'entraîne la perte des mœurs. Trop énervées pour ſe délivrer, par des efforts généreux, de la cauſe de leurs maux, & trop impatientes pour ne pas au moins changer de joug, elles croient trouver, dans des loix nouvelles, une reſſource qu'elles ne trouvent plus dans leurs mœurs.

C'eſt alors que la débilité prend le caractère de la férocité, & qu'un peuple devient cruel & ſauvage, en croyant devenir libre & juſte. Vexés à la fois par la miſere & par le luxe, enfans hideux de la perverſité des mœurs, les eſprits s'éfarouchent & ſe diſpoſent naturellement aux ému-

THE NEWBERRY LIBRARY

tes & aux ſéditions. Alors commence le regne des *Rhéteurs* & des *Sophiſtes*. Plus l'état a été en proie à de longs & de nombreux abus, plus il leur eſt facile de décrier, devant la multitude, les établiſſemens même avantageux ; cachant leur ambition ou leur perfidie, ſous des talens qui font illuſion, ils ſement des ſoupçons, font naître des craintes & des eſpérances, excitent des querelles, fomentent avec art, & finiſſent par renverſer un gouvernement bon par ſa nature, pour établir leur tyrannie. Enivrés d'orgueil, ils font main-baſſe ſur tout ce qui ſe préſente ; dans leur accès de philoſophie, ces petits héros meſurent la grandeur de leurs prétendus triomphes ſur l'importance des vérités qu'ils oſent attaquer ; aſſez ſots pour fermer les yeux à l'évidence, ils croient perſuader qu'ils ont tout examiné, parce qu'ils ont oſé tout détruire.

Français ! la tyrannie qui ſe met au-deſſus des loix, eſt moins à craindre que celle qui s'en fait un manteau ; celle-là ne déguiſe pas ſa marche, celle-ci joint la perfidie à l'uſurpation ; elle n'eſt pas comme l'autre, l'effet d'une paſſion qui s'égare ou qui ſe livre à des convulſions ; c'eſt le réſultat d'une délibération, c'eſt la proſtitution de la raiſon elle-même.

Exercé par trente années de vie active, dans la carriere politique, j'ai obſervé ſcrupuleuſement votre marche, depuis le premier inſtant que vous vous êtes élancés au-delà de la ligne, qu'une longue habitude, peut être votre caractere moral, vous avoient tracée, pour courir, dans le vaſte champ de la licence, après de nouveaux principes de légiſlation. N'attendez pas d'un *Anglais* qu'il diſſimule ; mais n'en appréhendez pas non plus qu'il ſoit injuſte. J'avoue que vos procédés, dans la cauſe de la liberté,

m'en feroient déteſter le nom, s'il étoit poſſible que ce fût à ſon feu ſacré que vous euſſiez allumé vos torches & vos flambeaux. J'avoue que vos excès m'ont fait éprouver tout ce que l'oubli de la divinité, le mépris des loix ſociales, la deſtruction de l'ordre, peuvent inſpirer d'étonnement ; tout ce qu'une noire ingratitude envers un prince, que d'autres peuples euſſent regardé comme un préſent du ciel, & les attentats d'antropophages, commis envers ſa royale & magnanime épouſe, peuvent inſpirer d'indignation ; tout ce que la lâcheté des deux ſexes, dans des aſſaſſinats, qui feroient rougir des ſauvages, & qu'on couvroit du ſaint nom de patriotiſme, peut inſpirer d'horreur, tout ce que l'exemple des ſoulevemens populaires, la corruption & la déſertion des défenſeurs de la patrie, & un retour farouche vers l'état de la nature, peuvent donner d'alarmes & d'effroi aux nations voiſines. --- Mon ame s'eſt ſoulevée à la vue de tant de forfaits, & votre caractére moral eſt devenu un problême pour moi. Je me ſuis rappellé ce mot ſi énergique du vainqueur des Gaules. --- *Gens nimium ferox, ut ſit libera.*--- Je n'ai plus vu dans vous un peuple rival, dont l'émulation peut être glorieuſe, & à ceux qui en ſont animés, & à ceux qui en ſont l'objet ; j'ai monté dans la tribune du ſénat *Britannique*, & j'ai dit que l'affreuſe révolution dont vous vous applaudiſſiez, devoit agiter l'Europe entiere, & pouvoit être le germe de cruelles guerres. Déjà ma prédiction ſemble ſe vérifier ; vous ſerez punis, ſoit que vous défendiez, ſoit que vous déſertiez vos alliés naturels ; & cette annonce, beaucoup plus préſomptueuſe que pacifique, que vous faites à l'*Europe*, que vous ne voulez pas d'ennemis, ne vous en donnera qu'un plus

grand nombre. Les puiſſances qui vous environnent, perdront de vue les rivalités nationales ; elles ceſſeront de s'obſerver mutuellement dans la balance des pouvoirs, & ne feront plus, du beau ſyſtême de l'*équilibre*, le principal objet de leur politique ; un intérêt plus preſſant les occupera ; ---- *leur propre exiſtence* ------ l'exemple de la *France*, où, au nom de la nation, on traite le Roi comme un ennemi vaincu, où l'on ſe diſpute à qui le dépouillera le mieux ; où il ſemble qu'on lui faſſe grace de tout ce qu'on ne lui ravit pas, & qu'on veuille faire de la royauté un ſimulacre à pied d'argile, qu'on pourra briſer avec un roſeau ; cet exemple, dis-je, doit faire ſonger chaque potentat à ſa propre ſûreté ; ils verront tous dans les peuples qu'ils ont à régir, ſinon des ennemis, du moins des hommes inclinés à le devenir ; ce ne ſera plus la crainte des entrepriſes de leurs voiſins qui les tiendra en armes, mais celle de leurs propres ſujets ; la défenſe de leurs perſonnes, celle de leurs familles, de leurs ſéjours, de leurs domaines, les occuperont plus que celle de leurs états. ---- Une *armée d'élite* ; voilà quel ſera leur principal objet ; c'eſt à lui qu'ils rapporteront tout, & ils l'atteindront ; car la force & la valeur, furent toujours les compagnes des ſouverains, qui y mirent leur eſpoir.

Il en réſultera une confédération de la ſouveraineté contre les peuples ; des défiances & des ſuſpicions mutuelles ; & un *droit des gens féroce*, qui mettra la puiſſance publique entre les mains des ſoldats, & fera peut-être rentrer une partie de l'*Europe* dans l'état où elle étoit il y a huit ſiècles ; il y renaîtra des *Critias* (1) qui

(1) Un des *trente tyrans*, que *Lyſandre* établit à *Athénes*.

défendront, comme il fit à *Athénes*, d'enſeigner l'art de raiſonner.

Voilà le ſervice que vous aurez rendu à l'humanité; voilà les fruits que produira la révolution avec laquelle vous vous careſſez; le faux amour de la liberté engendrera le deſpotiſme. Aſſez préſomptueux pour croire que vous pouvez vous paſſer d'alliés, vous aurez pour ennemis tous ceux qui devoient être vos amis. Et parmi vous-mêmes, ſi l'état dans lequel vous êtes pouvoit ſubſiſter, croyez-vous qu'il regneroit long-temps de l'accord entre les riches, qui ne contribueroient qu'avec chagrin aux frais des guerres, & les pauvres qui ne la feroient qu'en murmurant aux dépens de leur ſang? Dès que la méſintelligence éclateroit entre eux, votre perte ſeroit certaine; ſi les pauvres triomphoient, ils opprimeroient leur patrie, & lui donneroient un tyran, pour ſe faire un protecteur qui les enrichiſſe & les venge; ſi les riches, par un hazard difficile à prévoir, étoient les maîtres, ſans ſe diviſer entr'eux, ils ne voudroient avoir qu'une milice mercénaire, toujours impuiſſante contre des ennemis courageux & diſciplinés.

Revenez donc de votre égarement! il en eſt peut-être temps encore; voyez l'abîme que vous avez ouvert devant vous! je crois définir votre caractere; vos vices ſont plutôt le foible du cœur, que celui de l'eſprit; vous ne réſiſtez pas à la ſéduction, elle change avec une facilité qui étonne, juſqu'à vos inclinations; mais cette foibleſſe peut ſubſiſter à côté de la force de l'eſprit; celle-là peut recevoir des impreſſions, celle-ci peut les combattre; l'une peut être ſéduite par des opinions, l'autre peut en diſſiper le charme. De grands abus vous forçoient à déſirer une réforme, & l'on a abuſé de ce déſir, pour vous

entourer de ruines, l'abus du pouvoir vous avoit fait ſouhaiter une autorité limitée, & du tombeau de celle-ci, il s'en eſt élevé une ſans bornes. Songez qu'il eſt beaucoup plus néceſſaire de circonſcrire les pouvoirs d'un corps repréſentatif, que ceux d'un Monarque. Il eſt dans la nature de l'homme, que plus il a de pouvoir, moins il cherche à en abuſer, & moins il en a, plus il cherche à s'en arroger; tout ce qui n'eſt que douteux, il le prend pour concédé, & marche d'uſurpation en uſurpation juſqu'à ce qu'on lui réſiſte; alors, pour ſe maintenir, il devient tyran, s'il le peut. L'hiſtoire des nations les plus célèbres vous apprend, que toutes les fois qu'un pouvoir délégué a été illimité, ou défini d'une maniere incertaine, il eſt devenu tyrannique.

Jettez les yeux d'abord ſur *Athénes*. Laſſe de ſa premiere conſtitution, elle voulut ſe donner une autre forme de gouvernement, & compoſa une aſſemblée de *quatre cents* perſonnes, choiſies parmi ces citoyens, elle négligea d'en limiter la durée, & elle ſe donna quatre cents tyrans, qui, armés de poignards & accompagnés de nombreux ſatellites, diſperſerent le ſénat, nommèrent de nouveaux magiſtrats, proſcrivirent tous ceux dont ils craignoient la réſiſtance, firent maſſacrer les uns, bannirent les autres, & confiſquerent impunément le bien de tous (1).

Humiliés par leur défaite, les *Athéniens* voulurent encore une nouvelle légiſlation, dont ils chargerent trente perſonnes, qui furent bientôt de nouveaux tyrans, connus dans l'hiſtoire ſous le nom des *trente tyrans*, & qui ne le devinrent

(1) Thucide, liv. 8.

que parce qu'on n'avoit pas limité la durée de leur miſſion, en ſorte que ces nouveaux mandataires différoient de jour en jour de la remplir, pour ſe perpétuer dans leurs fonctions; ils deſtituoient les magiſtrats, en créoient d'autres, & établirent leur puiſſance ſur la ruine même des anciens perturbateurs. Ils ſe donnoient en ſpectacle à la populace, ſe faiſoient applaudir par leurs ſtipendiaires, & croiſſant chaque jour en force, ils ne reſpectèrent enfin plus rien; ſous prétexte de contenir la multitude, & d'arrêter les ſéditions, ils ſe firent donner des gardes, & jettèrent l'effroi dans toute la ville; quiconque vouloit s'oppoſer à leur violence, étoit ſacrifié; les richeſſes elles-mêmes devinrent enfin un crime, & attirèrent à leurs poſſeſſeurs des perſécutions. --- Ils firent plus de mal dit *Xenophon*, en huit mois de paix, que les ennemis n'en auroient fait en trente ans de guerre.

D'Athènes paſſons à *Rome*. Pendant trois ſiècles cette célèbre république n'avoit preſque pas eu d'autres lois que ſes mœurs. Soit néceſſité, ſoit curioſité, ſoit laſſitude du même ſyſtême, ſoit la fatale envie du mieux, *Rome* envoya trois députés à *Athènes*, pour y recueillir les lois de *Solon*.

Les *Romains* n'avoient pas pris garde que ce légiſlateur, peut-être trop fameux, avoit fini par être le flatteur, l'ami & le conſeil de l'oppreſſeur de ſa patrie; que, comme légiſlateur, il n'avoit fait que pallier les maux d'*Athènes*; & que, ſous prétexte que les *Athéniens* n'étoient pas ſuſceptibles de meilleures lois que celles qu'il leur donnoit, il les ſoumit à une légiſlation aſſez foible & aſſez défectueuſe pour que ſon auteur lui ſurvéquît; qu'enfin il ne contenta ni les pauvres, ni les riches, en voulant contenter tout le monde. Dix commiſſaires, ſous le nom de *décem-virs*,

furent chargés de l'examen & de la rédaction du nouveau ſyſtême de légiſlation apporté de la *Grèce*. On leur donna une autorité ſuprême ; & toutes les autres magiſtratures ceſsèrent dans *Rome*.

Mais plus ces pouvoirs étoient étendus, plus un peuple jaloux de ſa liberté devoit en limiter la durée ; les *romains* ne créérent les *décem-virs* que pour un an. Les commencemens de cette nouvelle magiſtrature répondirent à l'eſpérance publique. Dix tables de lois furent d'abord rédigées, & pour capter les ſuffrages du peuple, les *decem-virs*, les lui préſentèrent. -- Voici, lui dirent-ils, *les lois que vous nous avez chargé de rédiger.* --- *Liſez-les, examinez-les, rapprochez leurs diſpoſitions les unes des autres ; diſcutez-les entre vous, & que chacun enſuite expoſe librement ſon avis ſur ce qu'il croira néceſſaire d'y ajouter, ou d'en retrancher.* --- *Il faut que les Romains aient des lois, non qu'ils paroiſſent avoir reçues, mais qu'ils paroiſſent avoir faites* (1).

Juſques-là on ne vit que de la magnanimité dans la conduite des *décem-virs*. Voici maintenant la ruſe. Ceux qui eſpéroient d'être continués dans le *décem-virat*, prétendirent qu'il étoit néceſſaire d'ajouter deux tables aux dix déjà rédigées ; alors commencerent à percer des projets de domination & de violence, --- on vit les nouveaux *décem-virs* paroître enſemble dans la place publique, chacun ſuivi de ſes licteurs avec la hache & les faiſceaux, --- *on croyoit voir dix*

(1) *Eas leges habiturum populum romanorum, quas conſenſus omnium non* Juſſiſſe *latas magis, quàm* Tuliſſe *videri poſſit.* Tit. Liv. l. 3.

rois. --- De ce moment tout trembla devant eux, depuis le premier ſénateur juſqu'au dernier plébeïen; l'équité ne fut plus comptée pour rien, dit *Tite-Live*, on n'eut plus d'égard qu'aux perſonnes; le crédit populaire tint lieu de droit & de raiſon; les *décem-virs* firent le ſerment de ne plus convoquer l'aſſemblée du peuple, ce qui annonçoit le projet de ſe perpétuer dans le *décem-virat.* Alors les plébeïens, qui s'étoient d'abord précipités à l'aveugle dans ce genre de ſervitude, par la crainte qu'ils avoient eu de l'oppreſſion des patriciens, ouvrirent eux-mêmes les yeux ſur l'abîme qu'ils avoient creuſé; ils tournèrent leurs regards vers ceux-ci, & y cherchèrent des libérateurs. Le ſénat haïſſoit ſans doute les *décem-virs*, mais il penſa, que le peuple s'étoit juſtement attiré ſon malheur. Cependant la fin de l'année approchoit, les deux nouvelles tables étoient rédigées, il ne reſtoit plus qu'à les faire accepter dans les *Comices.* Chacun attendoit avec impatience que le jour de leur convocation fût annoncé, mais l'aſſemblée du peuple fut ſuſpendue; les *décem-virs* profitèrent de l'intervalle pour acheter de nouvelles créatures par de nouveaux crimes; la fortune, la perſonne même des citoyens n'étoient plus en sûreté; les uns furent battus de verges, les autres mouroient ſous la hache, & leurs biens devenoient la récompenſe des miniſtres ou des complices de leurs cruels oppreſſeurs. --- Enfin, les *ides de mai* arrivent; à cette époque, les *décem-virs* devoient rentrer dans la claſſe des hommes privés.

Mais loin de vouloir ſubſtituer de nouveaux magiſtrats à leur place, ils continuèrent de ſe montrer avec tout l'appareil de la puiſſance, & d'exercer leur autorité uſurpée; ils ramenè-

rent, dit *Tite-livre* dans *Rome*, une tyrannie pire mille fois que celle des anciens Rois. Le peuple, au déſeſpoir, regrettoit infructueuſement la perte de ſa liberté. Mais qui l'avoit jetté, dit l'hiſtorien Romain, dans cette malheureuſe poſition ? Lui-même ; il n'avoit pas fixé aſſez impérieuſement la durée des mandats des *décem-virs* ; on doutoit ſi les derniers, comme les premiers, étoient révoqués de droit à l'expiration de l'année, ou s'ils devoient être continués juſqu'à l'époque où les nouvelles loix ſeroient publiées ; & lorſque les excès d'une licence effrénée, & le ſang d'une citoyenne verſé par les mains de ſon pere au déſeſpoir, eurent achevé de ſoulever les eſprits ; lorſque du mont ſacré, le peuple en armes, menaçoit les *décem-virs*, & que le ſénat effrayé les exhortoit à quitter les marques d'une dignité qui ne leur appartenoit plus ; ces monſtres ſe plaignoient encore qu'on leur faiſoit violence, & proteſtoient qu'ils ne ſe démettroient pas avant d'avoir mis la dernière main à un ouvrage qu'ils avoient la perfidie de ne pas vouloir achever.

Mais rapprochons-nous de nous-mêmes. Voyez dans l'hiſtoire de ma nation une dernière preuve de la grande vérité, qui doit vous tirer de la fauſſe ſécurité dans laquelle vous êtes plongés.

En 1640, *Charles I.* convoque ce parlement *ſanguinaire*, qui oſa ſe déclarer *permanent* & *indiſſoluble* ; exiger de ſon Roi, qu'il ſignât la condamnation de mort de ſes principaux miniſtres, & finit par renverſer la monarchie & le monarque.

Certaine de ſa continuité, la chambre des communes alla d'entrepriſe en entrepriſe, d'uſurpation en uſurpation ; elle s'érigea en une nouvelle juriſdiction dans l'état, qui bientôt fit trembler tous les rangs & toutes les conditions. Par une entré-

prise inouïe ; la chambre des communes mit dans sa dépendance les corps les plus puissans du royaume ; son but étoit de jetter de la terreur dans l'ame de tous ceux qui pouvoient se sentir du penchant à soutenir les ruines de la monarchie chancellante.

Mais cette nouvelle puissance sentoit que ce ce n'étoit point assez d'épouvanter ses adversaires, & qu'il falloit aussi donner du courage à ses amis & à ses partisans. Elle convint de faire donner une paye réglée aux *Ecossais*, comme à l'armée *Anglaise*, & quoique pour répondre à cette charge, elle eût imposé plusieurs subsides, elle prit soin de demeurer toujours *en dettes*, afin de rendre la continuation de l'assemblée de plus en plus nécessaire. Dans la vue de trouver une ressource dans les biens du clergé, elle forma un comité particulier sous une forme inquisitoriale, qu'elle qualifia de *comité des ministres scandaleux* ; ce comité commença par harraſſer, chagriner, insulter le clergé, l'exposer au mépris du peuple, & finit par les emprisonnemens & les proscriptions.

Straffort, vice-roi d'Irlande, homme à jamais mémorable, qui eut le noble courage de conseiller au roi de l'abandonner, étoit condamné à la mort ; mais on craignoit que cet attentat ne rencontrât de la résistance dans la chambre des Lords. Aussitôt on échauffe, on corrompt la populace ; six mille hommes, armés de piques & de bâtons, viennent environner les salles de *Westminster* ; les noms de cinquante-neuf membres de la chambre des communes, qui s'étoient déclarés contre l'horrible sentence sont affichés ; on les qualifie de traîtres à la patrie, d'*ennemis du bien public* ; ceux des Lords, qu'on jugeoit disposés en faveur du malheureux vice-roi, essuyent des menaces

accompagnées de geſtes & de ſignes qui annonçoient les plus affreuſes réſolutions.

Après ce ſacrifice, la chambre des communes fit un pas plus déciſif. Elle dreſſa un *bill*, qui portoit déclaration que le parlement ne pourroit être ni diſſous, ni prorogé, ni ajourné, ſans le conſentement des deux chambres; ce *bill* fut porté avec précipitation à la chambre des Lords, & de-là au Roi. Ce prince, dans les agitations de la douleur où le jettoit la ſentence de *Strafford*, ne comprit point que ce *bill* étoit le dernier coup porté à ſon autorité, & rendoit le pouvoir de ſes ennemis perpétuel à la fois & irréſiſtible. Malheureux prince! ſans cette faute, que la ſtupeur de la douleur vous fit faire, vous n'euſſiez pas péri vous-même.

Pour s'aſſurer la majorité dans la chambre des *Lords*, celle des *communes* employa encore la populace, qui l'avoit déjà ſervie avec tant de ſuccès; elle feignit de continuelles alarmes pour elle-même & pour la nation; elle paroiſſoit trembler aux bruits qu'elle faiſoit ſemer elle-même ſur des dangers chimériques; elle enflamma le peuple par des recherches de conſpirations, par des idées de ſoulévement, par de nouvelles ſimulées d'invaſions étrangères, par des prétendues découvertes de complots & d'attentats domeſtiques, &c. Il n'y avoit point d'information, point d'hiſtoire ridicule qu'elle n'écoutât évidemment & qu'elle ne fit auſſitôt répandre dans les têtes échauffées, à la capacité deſquelles toutes ces fables étoient adaptées; un torrent de peuple, répandu ſans ceſſe autour de *Weſtmunſter*, inſuloit les prélats & les lords, déclarés pour la couronne. La chambre haute porta une ordonnance contre ces excès & ces tumultes, & l'envoya à celle des communes qui refuſa d'y adhérer; par-là elle encouragea la

populace, qui ſe porta vers *White-hall*, & lâcha d'inſolentes menaces contre le roi.

A quelques excès que la ſédition du peuple fût déjà montée, on renouvella, pour l'irriter & l'égarer encore davantage, l'expédient des *pétitions*; il en parut une du comté de *Bukingham*, ſignée de ſix mille perſonnes, qui promettoient de vivre & de mourir pour la défenſe de la chambre des communes; une autre des apprentifs fut reçue avec applaudiſſement; on n'en accorda pas moins à celle des porte-faix; on en vit paroître une autre de la part de pluſieurs milliers des mendians; la chambre alla juſqu'à leur faire des remercimens; la même rage ſaiſit les femmes; *Pym*, un des chefs des factieux, vint à la porte de la chambre déclarer aux patriotes femelles, que leur pétition avoit été reçue avec reconnoiſſance, & préſentée dans un moment fort opportun. Ainſi, les plus miſérables artifices furent mis en uſage, pour jetter le malheureux peuple dans les convulſions de la diſcorde civile.

L'adroite chambre des communes, qui connoiſſoit l'importance de l'occaſion, dans les mouvemens populaires, pouſſa impétueuſement la victoire; elle ſçut étendre la terreur de ſon autorité ſur toute la nation; & toute oppoſition, toute cenſure, échappés même dans les diſcours familiers, furent traitées, pas ces ſévéres inquiſiteurs, comme des crimes. A peine étoit-il permis de trouver quelque choſe de répréhenſible dans la conduite particuliere d'un membre, quelque ſcandaleuſe qu'elle fût, pour peu qu'il eût acquis d'aſcendant; la moindre cenſure de celle de *Pym* étoit traitée de violation de privilége. La populace, qui veilloit autour de l'aſſemblée, étoit prête au moindre ſigne à

exécuter les ordres de ſes chefs, & à écarter ou à inſulter ceux des membres qu'on ſoupçonnoit devoir s'oppoſer au torrent.

Cependant, on invitoit le roi à venir fixer ſa demeure à Londres. --- *Plût à dieu*, dit-il, *que ma réſidence, près de vous, pût être sûre & honorable, & que je n'euſſe aucune raiſon pour m'abſenter de White-halle ! Demandez-vous à vous-même ſi je n'en ai point.*

Les communes pouſſérent avec une nouvelle vigueur leur plan de milice, ſur lequel toutes leurs eſpérances d'autorité abſolue étoient établies pour l'avenir ; elles étoient perſuadées que ſi le calme ſuccédoit à la tempête qu'elles avoient eu le pouvoir de ſuſciter, le gouvernement monarchique, qui ſubſiſtoit depuis tant de ſiècles, reprendroit bientôt une partie de ſon ancienne dignité, & que tous leurs projets de limitation ne les feroient jamais parvenir à l'abolition totale d'une autorité à laquelle un ſi long uſage avoit accoutumé la nation. L'épée ſeule pouvoit leur garantir la durée de leur uſurpation, & mettre leur sûreté perſonnelle à couvert. Ce fut à ce point qu'elles rapporterent toutes leurs vues. Dans la crainte que le peuple, qui n'avoit jamais vu le Parlement exercer ſon autorité ſans la participation du roi, ne fût mal diſpoſé à ſeconder tous ces abus de pouvoir ; on le fatigua par de nouvelles alarmes, par des terreurs paniques d'invaſion, par d'affreux ſujets d'épouvante de la part d'ennemis imaginaires ; les plus ridicules fantômes furent préſentées de toute part à la nation.

Enfin, la guerre civile éclata, & l'on ſait quelle en fut l'iſſue lamentable. L'empire de la tyrannie dura peu. L'aſſemblée des communes n'eut pas plutôt triomphé de ſon ſouverain, que

ſes propres créatures s'èleverent contr'elle, & la renverſerent d'un trône qu'elle avoit ſouillée; les bornes ſacrées des loix étant une fois violées, rien n'étoit plus capable de contenir les progrès déſordonnés de l'ambition & de la fureur; chaque révolution ſucceſſive devint un exemple pour celle qui la ſuivit. L'inſurrection commença par les troupes, & fut bientôt ſecondée par la nation; le peuple favoriſa lui-même les premières apparences d'hoſtilité contre le parlement; autant cette aſſemblée lui avoit été chère, autant elle lui devint odieuſe; ſes membres partageant entr'eux tous les offices qui donnoient de l'autotité, s'étoient mis impunément à tyranniſer la nation; le parlement levoit des ſommes immenſes, & l'emploi de cet argent n'excitoit pas moins de plaintes que l'indiſcrétion avec laquelle il étoit exigé; la chambre des communes prit ouvertement une ſomme de *trois cens mille livres* (*ſterling*) qui fut partagée entre ſes membres. Les commiſſaires à qui la direction des différentes branches du revenu public étoit confiée, n'en rendoient jamais un compte exact, & l'on multiplioit, tant qu'on pouvoit, ces diverſes branches, afin de rendre la recette plus obſcure, dans la vue d'admettre un plus grand nombre de perſonnes au partage, & de déguiſer plus facilement des vols, que tout le monde ſoupçonnoit, ſans pouvoir les pénétrer; plus de la moitié de l'ancienne égliſe fut réduite à l'aumône, ſans autre crime que ſon attachement aux principes civils & religieux dans leſquels chacun avoit été élevé, & pour ces loix mêmes à l'ombre deſquelles chacun de ſes miniſtres s'étoit conſacré à ſon ſervice. Mais le caractere ſacré devenant encore plus vénérable par les ſouffrances que cette fidélité attiroit aux malheureux roya-

liſtes, l'indignation publique s'éleva contre des perſécuteurs qui les avoient ſi indignement dépouillés de tant de poſſeſſions inutilement garanties par toutes les loix divines & humaines.

Mais ce qui cauſoit les plaintes les plus générales & les plus ameres, c'étoit la tyrannie ſans pudeur qu'exerçoient les *comités* établis pour les provinces. La nation étoit au déſeſpoir de ne voir ni terme à leur durée, ni limites à leur pouvoir. Ils mettoient les biens en ſequeſtre, prononçoient des amendes, la priſon, les peines afflictives, ſans appel & ſans remede; ils entroient dans les queſtions de propriété; exerçoient leur vengeance contre leurs ennemis particuliers, comme contre des mal-intentionnés, vendoient leur protection aux coupables, & ſouvent aux innocens.

Dans cet état déplorable, ſi quelque choſe eût été capable d'augmenter l'indignation publique contre l'eſclavage, où la paſſion exceſſive de la liberté avoit réduit l'*Angleterre*, c'eût été la vue des reſſorts qu'on avoit fait mouvoir, pour jouer le peuple & ſe jouer de lui.

Après qne ce même parlement, ſubjugué & ranimé par *Cromwell*, eut conſommé un crime, pour lequel nous faiſons tous les ans une ſolemnelle réparation, le moment de la juſtice arriva; *Gromwell* briſa lui-même l'inſtrument de ſa tyrannie, qui juſques-là funeſte à la nation, pouvoit déſormais être dangereux pour lui-même.

Ainſi finit une aſſemblée, qui avoit rempli l'Europe de la renommée de ſes entrepriſes, & de l'ètonnement de ſes crimes; dont la formation n'avoit pas été deſirée plus ardemment du peuple, que ſon entiere diſſolution. On peut dire alors, que tous les partis avoient recueilli ſucceſſivement le plaiſir funeſte de voir les injures

& les maux qu'ils avoient ſoufferts, vengés ſur leurs ennemis par le même artifice.

Français ! en retraçant les malheurs d'*Athénes* & de *Rome*, & les longues erreurs par leſquelles l'*Angleterre* acheta les lumières & la jouiſſance d'une liberté raiſonnable, eſt-ce votre hiſtoire que j'aurois tracée par avance ? Les fautes qu'elles ont faites, vous les avez imitées, mais vous pouvez en prévenir les ſuites. Vos députés ont ceſſé d'être vos repréſentans, du moment qu'ils ont annoncé le projet de devenir vos maîtres ; en abuſant de votre confiance, ils ont mérité de la perdre ; diſſipez ces deſpotes naiſſans, qui n'éleveroient lentement un nouvel édifice, que pour vous accabler ſous les ruines de l'ancien. Que ce ſoit le premier acte de vos *aſſemblées de département* ; que de nouvelles élections vous donnent de nouveaux députés, & compoſent une aſſemblée qui remplace celle qui déploie par degrés cette activité entreprenante qui étend les uſurpations, & tend à la tyrannie, qui compte trop des membres deſquels toute votre indulgence ne peut écarter le ſoupçon, pour que toute la confiance qu'inſpireroient les autres, ne doive pas vous empêcher de les craindre ; que trop de perſonnes éclairées & vertueuſes ſe ſont hâtées de fuir, pour vous laiſſer ſans inquiétude ſur les diſpoſitions de toutes celles qui reſtent.

Peuple *Français* ! je vous adreſſe les paroles qu'un de nos philoſophes adreſſa au peuple *Anglais* dans un temps de gloire & d'uſurpation : — » Songez que c'eſt vous qui êtes la ſource » du pouvoir & de l'autorité, le ſiége originaire » de la majeſté dont votre chef eſt inveſti, comme » des loix qui vous gouvernent, & des offices dont » elles ont beſoin. Si vous ne pouvez vous diſſi-

» muler qu'on a abuſé du pouvoir que vous aviez
» confié ; que la majeſté de votre chef, dont
» vous êtes les gardiens, a été violée par l'uſur-
» pation & la tyrannie ; l'autorité publique proſ-
» tituée à la violence & à la corruption ; que
» des loix, qui avoient beſoin d'une réformation,
» ont été remplacées par des loix plus perni-
» cieuſes encore ; vous devez rentrer (*& c'eſt*
» *votre devoir*) dans le droit de retirer le pouvoir
» à vos délégués, & de leur demander compte
» de leur conduite, de réſiſter à l'uſurpation,
» d'extirper la tyrannie, de purifier une majeſté
» ſouillée, de reſtaurer une autorité proſtituée,
» de ſuſpendre, changer, ou abroger des loix
» de perdition, & de punir leurs perfides rédac-
» teurs. Ce devoir n'eſt pas ſeulement celui du
» corps *collectif*, c'eſt celui de chaque membre
» de la ſociété, ſelon ſon rang, ſon pouvoir,
» ſon poids, & ſon influence ſur ſes concitoyens.
» Souvenez-vous que l'exemple d'une uſurpation
» crée un autre & qu'il en naît promptement
» une prodigieuſe filiation ; ce qui n'a été dans
» ſon origine qu'un *fait*, ſera demain une
» *doctrine* ; les meſures les plus dangereuſes ſont
» juſtifiées par des exemples, & une perfide
» analogie, ſupplée toujours à ce qui leur
» manque. (1) ».

Poſez donc vous-mêmes les baſes de votre légiſlation, établiſſez les élémens de vos droits civils, de manière que votre conſtitution paroiſſe en ſortir elle-même, & qu'on ne puiſſe pas ébranler l'une ſans ébranler les autres. Faites ſur-tout que vos repréſentans ne puiſſent jamais

(1) Voyez Elem. of. mor. philos. p. 46.

ſe confondre avec vous-mêmes ; qu'ils ne puiſſent jamais élever leurs pouvoirs au-deſſus de ceux que vous leur aurez donnés. Ne leur dites pas ---- *Allez & formez une conſtitution* ; ce ſeroit leur dire -- *Allez & ſoyez nos maîtres, tant qu'il vous plaira de l'être* --- Mais dites-leur --- *Voilà les baſes ſur leſquelles nous voulons que vous établiſſiez notre conſttiution; vous nous en rendrez compte dans ſix mois. Nous voulons, comme les Romains d'autrefois, avoir des loix, que nous paroiſſions* avoir faites, *non que nous paroiſſions* avoir reçues.

Français ! ces baſes, j'oſerai vous les indiquer ; mon expérience me permet d'en avoir la préſomption.